

Conférence de presse My Handicap 29/09/2016

Allocution d'Elke Sleurs, Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées

Mesdames et messieurs,

Je tiens à remercier madame Nuria Mertens de la ville d'Anvers et madame Anne Tancrez de Comines-Warneton de leurs témoignages. Elles exposent très clairement comment la procédure de demande en ligne constitue une simplification administrative pour les collaborateurs de la direction générale de Handicap et pour les médecins qui assurent le volet médical.

Mais leurs témoignages illustrent avant tout le fait que la procédure représente une nette amélioration pour les personnes handicapées.

Ces citoyens gardent ainsi la possibilité d'introduire eux-mêmes leurs demandes. Grâce à la plateforme en ligne, cela peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, donc aussi en dehors des horaires de bureau traditionnels, et ne nécessite donc plus de déplacement physique. L'introduction de la demande s'effectue par conséquent beaucoup plus rapidement.

Les personnes handicapées sont des citoyens qui veulent participer à la vie en société de façon aussi autonome que possible : leurs droits, capacités et autonomie doivent être respectés au mieux. La mise en œuvre de la plateforme MyHandicap.be vise à concrétiser cette vision. C'est aussi une application du principe que la prestation de services doit prévaloir sur les structures organisationnelles et administratives. L'inverse s'est trop souvent produit dans le passé. Un terme est mis aujourd'hui à cette situation ubuesque.

Avec MyHandicap.be, le citoyen ne doit par exemple plus fournir d'informations dont dispose déjà le gouvernement. C'est l'application dudit principe "only once". Par le biais du feed-back lié au questionnaire en ligne, le citoyen peut de surcroît évaluer aisément lui-même quels sont ses droits. Il s'ensuit qu'à présent moins de demandes demeurent sans conséquence. Cette problématique avait créé dans le passé une importante surcharge administrative et bien des frustrations chez les personnes concernées. Grâce

au nouveau système, le citoyen saura aussi plus rapidement quelle décision a été prise concernant sa demande.

Il est également important que la personne handicapée dont l'autonomie est réduite ou qui souhaite simplement bénéficier d'une aide pour remplir le questionnaire puisse s'adresser à des points de contact locaux. Pas moins de 4 850 personnes sont aujourd'hui disponibles dans les administrations communales, les CPAS ou les mutualités pour aider à introduire une demande. MyHandicap.be ne pourrait pas exister sans l'aide des assistants sociaux des autorités locales et des mutualités.

Je tiens à remercier vivement toutes ces personnes de leur enthousiasme et de leur dévouement. C'est grâce à leurs efforts et à leur engagement que MyHandicap.be allège considérablement la charge administrative. Mais cela illustre aussi comment une procédure administrative peut être convertie en un processus social.

Je suis en outre particulièrement heureuse d'apprendre de madame Nuria Mertens que ses collaborateurs visitent également les maisons de retraite ou les centres de soins résidentiels afin de renouveler les cartes d'identités des occupants en informant les assistants sociaux, de façon qu'ils puissent remplir sur place le formulaire numérique, lorsque le citoyen s'avère incapable de se déplacer pour se rendre au guichet de la ville. C'est exactement cela que j'entends par donner la priorité à la prestation de services au citoyen.

Tout le monde a droit à une existence de qualité. Le degré d'inclusion et la possibilité de prendre part à la société jouent un rôle crucial à cet égard. Le fait de donner à tout le monde, de manière équivalente et indépendante, accès au monde - qu'il s'agisse de bâtiments, de transports publics, de produits, d'informations ou de services - permet de réaliser une plus vaste participation de toutes les personnes, y compris des 700 000 personnes handicapées que compte notre pays.

Avec MyHandicap.be, nous œuvrons pour cette inclusion. J'oserais même dire qu'avec MyHandicap.be, nous travaillons à l'e-inclusion. Cette plateforme en ligne élimine la fracture numérique. La fracture se situait en effet au niveau du papier. En comblant ce fossé, nous faisons aujourd'hui un pas important vers une existence de qualité pour tout le monde.

Je vous remercie de votre attention.

Elke Sleurs, Secrétaire d'état aux Personnes handicapées

Contact :

Luc Demullier | porte-parole Secrétaire d'Etat Elke Sleurs
+32 (0)470 71 61 36 | luc.demullier@elkesleurs.fed.be | @ElkeSleurs